



Le Chesnay-Rocquencourt, le 06 avril 2023

MAIRIE DU CHESNAY-ROCQUENCOURT

9 RUE POTTIER

78150 LE CHESNAY-ROCQUENCOURT

Affaire suivie par Christophe KONSDORFF

Tel: 01 39 23 23 23

**COMPTE - RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DE QUARTIER DE ROCQUENCOURT
DU 14 FÉVRIER 2023**

PRÉSENTS :

- Benoît Ribert, Maire commune déléguée
- Philippe Noyer, Vice-président
- Jean-Pierre Braun
- Caroline Nokringer
- Bruno Festoc
- Agnès Lubert.

1 Accroche Vélos Trottinettes

La Ville propose des emplacements de stationnements de trottinettes et vélos sur le périmètre du quartier de Rocquencourt.

La gestion des emplacements sera assurée par la société Tier à qui la Ville a confié la mise en place du dispositif de trottinettes et vélos en libre-service, comme dans de nombreuses villes voisines de VGP et de la CASQY.

Ces emplacements seront matérialisés au sol et sont au nombre de 9 (7 petites tailles : 3,5 x 1,8 et 2 tailles moyennes 7 x 1,8)

Les emplacements sont validés par le CDQ à l'exception du n° 4 qui sera déplacé dans le Parking du Gymnase, du N°5 qui sera supprimé du N° 7 qui sera reporté sur la rue Louis Pelin, du N°8 qui sera reporté au chemin des Écoliers.

2 Géothermie

Il est rappelé ici la réunion publique du 13 février où des remarques ont été faites notamment sur le choix du terrain.

Le vice-président rappelle les objections faites quant au choix de la boucle Ouest très discutable en termes d'insertion paysagère, de la proximité de résidences, de la modification du passage piéton seul lien sécurisé entre le Bourg et les équipements publics le rendant de fait moins sûr ou confortable, de la création d'une aire de livraison à l'usine de géothermie en lieu et place d'un terrain paysagé. À noter le manque de photomontage pour visualiser l'impact d'une telle implantation.

Il rappelle la proposition alternative qui a été exposée sur deux autres terrains : la boucle ouest ou plus certainement le terrain de la mare aux buissons, terrain communal autrement dénommé « terrain des serres ».

Une grande partie du public assistant au Conseil et habitant à proximité du projet (50 m) fait part de son mécontentement et partage de façon très insistante cette réflexion car opposée au choix du terrain pour ce projet.

La Ville rappelle que la concertation préalable se termine le 17 Mars.

3 Parc de Rocquencourt

L'immeuble n'a à ce jour pas trouvé de repreneur. Il y a quelques pistes qui pour l'instant n'ont pas abouties.

4 Bibliothèque annexe

Le montant de l'équipement s'élève à 1,6 MEuros. Le Conseil s'interroge sur l'intérêt d'un tel équipement coûteux même si la Ville bénéficiera de subventions importantes mais dont le montant n'est pas encore connu de façon certaine. Il fait remarquer le coût d'exploitation non négligeable qui viendra grossir les charges communales.

La construction est prévue à l'été 2023.

5 Projet 8 rue de l'étang

Ce projet fait l'objet de nombreuses critiques notamment en termes de sécurité et de circulation rue de l'étang.

Il est rappelé également qu'avec la nouvelle carte scolaire il est imprudent que la Ville se défasse d'une parcelle dédiée aux équipements publics qui fera peut-être défaut dans le futur.

Quoiqu'il en soit la Ville va engager une procédure de modification du PLU pour engager l'opération.

6 Projet Société Générale

La Ville indique qu'un projet est en cours de réflexion. Des parkings seront aménagés en sous-sol.

7 Hôtel et commerces au Bourg

Les travaux avancent et l'hôtel et Intermarché devraient ouvrir à l'automne.

De même les travaux de finalisation de la ZAC sont lancés (passage au nord d'Orpea , angle ruelle du tir, raccordement électrique immeuble hôtel). La Ville précise que l'expertise concernant les reprises des pavés est toujours en cours.

Le Conseil demande de façon insistante que les quelques pavés descellés à l'entrée du parking de la résidence de logements Avenue de Voluceau soient repris sans attendre le résultat de l'expertise. Le faible coût de ces travaux n'est pas en rapport des désagréments supportés par les résidents de cette copropriété (gravillons répandus dans le parking etc.)

Pour l'instant les commerces futurs situés à côté du supermarché de même que l'ancien centre de remise en forme n'ont pas encore trouvés preneur.

8 Point INRIA

La Ville indique que l'INRIA prévoit de déménager en 2027.

Une étude programmatique avait été lancée conduisant à la réalisation de 1000 logements dont environ 30% de logements sociaux dont il est fait obligation à la Ville pour rattraper le retard pour atteindre 25 %.

9 Logements devant la gendarmerie

Le chantier est à l'arrêt depuis plusieurs mois ; Le promoteur a indiqué à la Ville que l'entreprise avait fait défaut et qu'ainsi il fallait retrouver une entreprise pour poursuivre le chantier.

Ce sera chose faite fin Mars.

10 Accessibilité square des P'tits rocs :

L'accès actuel se fait par la rue de l'étang ou la rue Moxouris par un tourniquet ; ce dispositif rend difficile l'accès avec des poussettes voire impossible avec des fauteuils handicapés.

Le Conseil prend acte la décision de la Ville de mettre en place des sas pour régler le problème.

11 Implantation Parc canin:

La Ville fait un retour très positif du parc canin square Aubert. À une question sur la propreté du parc la Ville précise que celui-ci reste propre et que les propriétaires de chiens ramassent les déjections.

Il est donc présenté un emplacement qui se situe dans un espace vert à coté du passage piéton juste à l'entrée de la ZAC à gauche.

12 Abords Marché U :

Le CDQ fait remarquer les abords du Marché U sont dans un état visuel déplorable depuis plusieurs semaines De surcroît le permis de construire n'est pas affiché comme réglementairement et vérification faite les travaux ne sont pas conformes au permis (non réalisation du local poubelle objet du permis, augmentation non validée de la surface de vente , etc.)

La Ville a mis en demeure le pétitionnaire de se mettre en conformité.

13 Divers :

Il est demandé à réfléchir à un dispositif rue Louis Pelin consistant à réduire la vitesse excessive des véhicules.

Il est demandé de travailler à la mise en place de composteur sur la voie publique (via une convention ?) à usage de copropriétés ou habitants n'ayant pas la possibilité technique de le mettre en place sur leur parcelle privée.